

**BESOIN D'UN RENSEIGNEMENT ?
RENDEZ-VOUS SUR TULLEAGGLO.FR**

Vous trouverez notamment des informations sur :

- Les tarifs
- Les points d'arrêt
- Le règlement intérieur
- Le code de bonne conduite de l'élève

*Pour prendre contact avec le service
Transports et Mobilité de Tulle agglo :
05 55 20 38 05
ou transports.scolaires@tulleagglo.fr*

*Service Transports et Mobilité
Maison de l'Habitat et de la Mobilité de Tulle agglo
2 rue François Bonnélye
19000 Tulle*

RENTREE 2025 - 2026

**LES TRANSPORTS SCOLAIRES,
C'EST AVEC **L'AGGLO**
QUE ÇA ROULE !**



OUVERTURE DES INSCRIPTIONS LE 2 JUIN

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS JUSQU'AU 20 JUILLET INCLUS

Infos sur tulleagglo.fr

Depuis septembre 2023, la compétence Transports scolaires est assurée par Tulle aggro sur le territoire.

Les élèves scolarisés de la Maternelle à la Terminale.

Les élèves domiciliés et scolarisés sur le territoire de Tulle aggro. Leur domicile doit se trouver à plus de 1,5 km de leur établissement scolaire.
Les inscriptions se font auprès du service Transports et Mobilité de Tulle aggro.

- Les élèves domiciliés sur le territoire de l'agglo et scolarisés dans un établissement situé hors de l'agglo.
- Les élèves domiciliés hors de Tulle agglo et scolarisés dans un établissement situé sur le territoire de Tulle agglo.

Dans les deux cas, l'inscription est assurée par la Région Nouvelle-Aquitaine
transports.nouvelle-aquitaine.fr

En cas de doute ou d'interrogation, le service Transports et Mobilité de Tulle agglo est là pour vous répondre. N'hésitez pas à le contacter.



**Ouverture des inscriptions
le lundi 2 juin.**

L'inscription se fait en ligne sur :
transports-scolaires.tulleagglo.fr

Étape 1 : Je crée un compte ou je me connecte avec les identifiants enregistrés lors de la première inscription.

Étape 2 : Je complète ma demande en ligne* et je joins mes pièces justificatives (dernier avis d'imposition, photo d'identité de mon enfant, etc.).

Étape 3 : Le service Transports et Mobilité valide mon dossier si tout est conforme.

Étape 4 : Je paie en ligne en 1 ou 3 fois sans frais.

Étape 5 : Je reçois la carte papier de mon enfant à mon domicile à partir du 15 août. Mon enfant peut alors emprunter les Transports scolaires de Tulle aggl.

*Vous ne pouvez pas inscrire votre enfant en ligne ?
Vous pouvez retirer un dossier papier à la Maison de l'Habitat
et de la Mobilité, 2 rue François Bonnélye à Tulle. Le paiement
pourra se faire en espèces, par carte bancaire ou par chèque
(en une seule fois).*

* Il vous faudra remplir une demande pour chaque enfant